

P R E A V I S No 6-2011

Remplacement de deux véhicules du
Service Environnement-Maintenance

Renens, le 31 octobre 2011

AU CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Introduction

Le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal le remplacement d'un tracteur de marque Kubota 2850 et d'une camionnette de marque Nissan dédiés principalement à la section des espaces verts du Service Environnement-Maintenance, ainsi qu'au service hivernal.

La Municipalité précise que le Service Environnement-Maintenance possède 28 véhicules et machines à moteur pour ses besoins journaliers, dont la liste est jointe au présent préavis. Afin de maintenir une flotte de véhicules offrant un maximum d'équipement et correspondant aux critères environnementaux actuels, il y a lieu de procéder aux remplacements réguliers des véhicules du service.

Table des matières

1.	Introduction	1
2.	Remplacement d'un tracteur	2
2.1	Incidences financières pour le tracteur	3
3.	Remplacement d'une camionnette	4
3.1	Incidences financières pour la camionnette	4
4.	Récapitulatif financier pour les deux remplacements	5
5.	Conclusions	6
6.	Annexes	7
-	Tableau comparatif des offres pour l'acquisition du nouveau tracteur	
-	Tableau comparatif des offres pour le remplacement de la camionnette	
-	Inventaire des véhicules du Service Environnement-Maintenance	

Remplacement d'un tracteur

De marque Kubota 2850, le tracteur actuel a été acheté en 1989 et compte à ce jour 2'762 heures d'utilisation.

En période estivale, il est employé par la section des espaces verts pour l'entretien des pelouses dans les parcs et promenades et en période hivernale, il est équipé d'une lame à neige et d'un saloir.

Son utilisation journalière a mis à rude épreuve son châssis. Les principaux problèmes de ce véhicule sont :

- Etat général et essoufflement dû à son âge
- Calandre fortement attaquée par la rouille
- Importants frais de réparation
- Nombreuses heures de maintenance
- Plus de puissance.

Afin de procéder à son remplacement, la Direction Bâtiments et Environnement a élaboré un cahier des charges avec la participation des collaborateurs et utilisateurs du futur véhicule. Il en ressort les caractéristiques principales suivantes :

- Puissance minimale de 40 CV
- Prise de force avant et arrière
- Embrayage hydrostatique
- Equipement pour le service hivernal
- Filtre à particules.

Ce nouveau tracteur aura les mêmes fonctions qu'actuellement. Ces caractéristiques étant compatibles avec les travaux spécifiques dévolus à la section des espaces verts, ainsi qu'au service hivernal. Il est équipé d'un nouveau semoir à sel.

Trois offres ont été demandées et deux ont été retenues qui correspondaient aux exigences requises.

Après étude des données, un tableau comparatif a été établi et les véhicules ont été testés.

2.1 Incidences financières pour le tracteur

Dépenses d'investissement

Tenant compte des critères fixés, le choix s'est porté sur un tracteur John Deere 3720 qui sera équipé d'un nouveau semoir à sel Rauch RA SA 360. Ce modèle a été présenté par l'entreprise R. Baumgartner machines agricoles à Pampigny. Ses offres des 15 et 22 septembre 2011 s'élèvent à un montant total de Fr. 66'900.-- TTC, soit Fr. 60'700.-- TTC pour le tracteur et Fr. 6'200.-- TTC pour le semoir.

Ancien véhicule



Nouveau véhicule



Plan des investissements

Le montant relatif à l'achat d'un tracteur John Deree 3720 pour la section des espaces verts figure au plan des investissements (2011-2015 (2016-2020), adopté par la Municipalité le 19 juillet 2011, comme suit : Section 3610 Logistique et maintenance – Remplacement tracteur section espaces verts : Fr. 77'000.00, No 3610.5060.328 (année 2011).

Coût du capital

Le coût du capital (amortissement et intérêts) représente un coût de fonctionnement annuel moyen de Fr. 7'860.75 pendant 10 ans. Ce coût se décompose de la manière suivante : amortissement Fr. 6'690.00 et intérêts pour Fr.1'170.75 (Fr. 66'900.00 divisés par deux et multipliés par un taux de 3.5 %).

Compte de fonctionnement

Assurances	Fr.	1'075.70
Carburant (estimation de 300 litres à Fr. 1.85)	Fr.	555.00
Entretien et réparations	Fr.	<u>1'500.00</u>
Total des charges annuelles moyennes	Fr.	<u>3'130.70</u>

Mis à part le coût du capital, ce changement de véhicule n'entraîne pas d'augmentation des charges liées au fonctionnement. En effet, celles-ci remplaceront les charges actuelles pour l'ancien tracteur.

Remplacement d'une camionnette

De marque Nissan, la camionnette actuelle a été achetée en 1999 et compte à ce jour 72'000 kilomètres.

Cette camionnette est quotidiennement sur la route pour le transport du personnel et du matériel de la section des espaces verts. Le fait d'effectuer des micro-trajets use davantage la mécanique générale. Les principaux problèmes de ce véhicule sont :

- Consommation élevée de carburant
- Boîte à vitesse défectueuse
- Important frais de remise en état, en vue de sa prochaine expertise.

Afin de procéder à son remplacement, la Direction Bâtiments et Environnement a élaboré un cahier des charges avec la participation des collaborateurs et utilisateurs de la nouvelle camionnette. Il en ressort les caractéristiques principales suivantes :

- Camionnette de même type avec pont basculant des trois côtés
- Crochet de remorquage à deux systèmes
- Charge remorquable maximale
- Filtre à particules
- Norme Euro 5 + EVE.

Cette camionnette aura les mêmes fonctions qu'actuellement. Ces caractéristiques étant compatibles avec le transport des équipes et du matériel dévolu à la section des espaces verts. Ce véhicule n'est pas équipé pour le service hivernal.

Cinq offres ont été demandées à différents garages pouvant présenter des véhicules correspondant au cahier des charges.

Après étude des devis, un tableau comparatif a été établi et le véhicule choisi a été testé.

3.1 Incidences financières pour la camionnette

Dépenses d'investissement

Tenant compte de ces critères, le choix s'est porté sur un véhicule VW Crafter 35 présenté par le garage Scania Suisse à Echandens pour un montant de Fr. 28'900.-- TTC, selon son offre du 3 octobre 2011. De plus, il est équipé d'un pont basculant sur les 3 côtés, fourni par la carrosserie Sensi S.A. à Préverenges, pour un montant de Fr. 18'497.15 TTC selon son offre du 15 septembre 2011. Dès lors, le montant total de ce nouveau véhicule s'élève à Fr. 47'397.15 TTC.

Ancien véhicule



Nouveau véhicule



Plan des investissements

Le montant relatif à l'achat d'une camionnette VW pour la section des espaces verts figure au plan des investissements (2011-2015 (2016-2020), adopté par la Municipalité le 19 juillet 2011, comme suit : Section 3610 Logistique et maintenance – Remplacement de la camionnette section espaces verts : Fr. 75'000.00, No 3610.5060.524 (année 2012, 524 = No provisoire pour le plan des investissements).

Coût du capital

Le coût du capital (amortissement et intérêts) représente un coût de fonctionnement annuel moyen de Fr. 5'569.15 pendant 10 ans. Ce coût se décompose de la manière suivante : amortissement Fr. 4'739.70 et intérêts pour Fr. 829.45 (Fr. 47'397.15 divisés par deux et multipliés par un taux de 3.5%).

Compte de fonctionnement

Assurances	Fr.	1'217.60
Carburant (estimation de 600 litres à Fr. 1.75)	Fr.	1'050.00
Entretien et réparations	Fr.	<u>1'000.00</u>
Total des charges annuelles moyennes	Fr.	<u>3'267.60</u>

Mis à part le coût du capital, ce changement de véhicule n'entraîne pas d'augmentation des charges liées au fonctionnement. En effet, celles-ci remplaceront les charges actuelles pour l'ancienne camionnette.

Récapitulatif financier pour les deux remplacements

Investissements

1 tracteur John Deree pour la section des espaces verts	Fr. 66'900.00	TTC
--	---------------	-----

1 camionnette VW pour la section des espaces verts	<u>Fr. 47'397.15</u> TTC
---	--------------------------

Total des investissements du préavis "Remplacement de deux véhicules pour le Service Environnement-Maintenance"	<u>Fr. 114'297.15</u> TTC
---	---------------------------

Compte de fonctionnement

Tracteur John Deere pour la section Environnement-Maintenance	Fr. 3'130.70 TTC
--	------------------

Camionnette VW pour la section Environnement-Maintenance	<u>Fr. 3'267.60</u> TTC
---	-------------------------

Total des charges annuelles moyennes, hors coût du capital	<u>Fr. 6'398.30</u> TTC
---	-------------------------

Conclusions

Le remplacement de ces deux véhicules s'avère indispensable pour le bon fonctionnement du Service Environnement-Maintenance. Ils ont été choisis en tenant compte des directives environnementales de la gestion des véhicules et machines lourdes, qui ont été édictées par la Direction Bâtiments et Environnement pour gérer son parc véhicules au plus près des mesures actuelles. Celles-ci tiennent compte des aspects pratiques, sécuritaires et écologiques. Ces investissements donneront des outils appropriés aux collaborateurs et vont dans le sens d'un meilleur service à la population de Renens.

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis No 6-2011 de la Municipalité du 31 octobre 2011,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE la Municipalité à remplacer un tracteur et une camionnette avec leurs accessoires pour le Service Environnement et Maintenance.

ALLOUE, à cet effet, à la Municipalité le financement nécessaire à ces acquisitions.

Ces dépenses seront financées par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elles figureront dans les comptes d'investissements du patrimoine administratif.

D'une part, pour le montant de Fr. 66'900.--TTC, sous le compte No 3610.5060.328 "Remplacement du tracteur section espaces verts."

D'autre part, pour le montant de Fr. 47'397.15 TTC, sous le compte No 3610.5060.333 "Remplacement de la camionnette section espaces verts."

Ces dépenses seront amorties en 10 ans, selon l'art. 17 *b* du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1^{er} janvier 1990) sur la comptabilité des communes.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 31 octobre 2011.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.) Jean-Daniel LEYVRAZ

Annexes

- Tableau comparatif des offres pour l'acquisition du nouveau tracteur
- Tableau comparatif des offres pour le remplacement de la camionnette
- Inventaire des véhicules du Service Environnement-Maintenance

Membre de la Municipalité concerné : M. Jean-Marc Dupuis